

Conseil Municipal Javrezac

Séance du 25 mars 2019

Présents : Pascale BELLE, Gérard JOUBERT, Michel AUTRET, Bernard SANFOURCHE, Régine BOSSU, Lionel DEBERTEIX, Céline GARRY, Monique LASCAUD, Maggy METOIS, Yves ROBERTIERE, Jean-Michel URBAIN

Etaient excusés : Jocelyne CHEVALLIER, Pierre-Philippe GESSON, Stéphane PAURION, Céline RAYER,

Procurations :

Stéphane PAURION à Pascale BELLE

Céline RAYER à Régine BOSSU

Secrétaire : Gérard JOUBERT

La séance est ouverte à 18 h 30.

Approbation du compte rendu du 11 février 2019

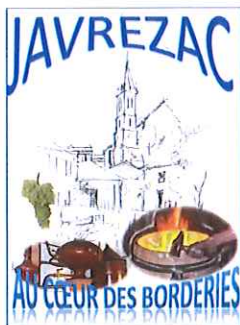
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) a été faite pour les travaux de changement d'huisseries de la mairie.

I – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission « Sport, Loisirs et Culture » suite à sa réunion du 7 mars dernier étudiant les demandes des associations et au vu des éléments, propose au conseil municipal les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Subvention 2019
Etoile Sportive	2700
Etoile Bouliste	300
Borderie Tennis club	500
Trotte Sentiers	700
AFGC	1100
Chasse	500
Moto Club	200
Mère Elsa	0
Jumelage	0
ADMR	800
INFO 16	200
SPA	50
TOTAUX	7 050



Conseil Municipal Javrezac

Séance du 25 mars 2019

II – TAUX IMPOSITIONS

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote des taux pour les impositions locales.

Madame le Maire présente plusieurs simulations suivant le changement de taux.

Après délibération, le conseil municipal ne souhaite pas d'augmentation de taux. Ceux-ci resteront donc inchangés, à savoir :

FONCIER BÂTI	10.90 %
FONCIER NON BÂTI	39.81 %
TAXE D'HABITATION	8.45 %

III – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Le conseil municipal doit délibérer pour la suppression et la création d'un poste suite à l'avancement de grade (suite ancienneté) d'un agent technique

Il conviendrait de supprimer le poste :

Adjoint Technique territorial

Et de créer le poste :

Adjoint Technique principal de deuxième classe

Après délibération, le conseil municipal accepte la suppression et la création de poste.

III – INAUGURATION DE LA SALLE DES FETES

Les travaux de réhabilitation de la salle communale devraient terminer début : juin 2019.

La réception de chantier devrait se faire 2ème quinzaine de juin.

Madame le maire propose la date du samedi 20 juillet pour inaugurer et baptiser la salle communale.

Pour mémoire en février 1968 le conseil municipal décidait la construction d'un foyer communal. Ce sera ensuite identifié sous le nom : foyer socio-culturel.

Nous avons décidé de rendre hommage à Jean Gombert donnant son nom à cet équipement. Il nous faut maintenant décider de quel intitulé nous allons le précéder.



Conseil Municipal Javrezac

Séance du 25 mars 2019

Plusieurs idées vous sont proposées :

- Salle socio-culturel Jean Gombert
- Espace socio-culturel Jean Gombert (7 votes)
- Salle Jean Gombert
- Espace Jean Gombert (3 votes)
- Autres idées :

Après discussion, le conseil municipal opte pour « Espace socio-culturel Jean Gombert ».

Plusieurs idées sont avancées pour le panneau

- fixé sur la façade face à l'entrée du parking et visible de la rue.
- lettres fixées sur la façade comme celles sur la façade de la mairie.

L'idée de pose d'un panneau à l'intérieur de la salle qui serait composé :

- D'une photo de Jean Gombert
- D'un récapitulatif de ces mandats

Le conseil municipal n'a pas d'objection. Un devis sera demandé pour une décision finale lors d'une prochaine réunion.

IV- BUDGETS PRIMITIFS

Les budgets primitifs élaborés et présentés à la commission « Finances » qui a validé ceux-ci sont présentés au conseil municipal.

Après délibération, le conseil approuve les budgets primitifs présentés.

V- REPAS DES AINÉS

Le conseil municipal revient sur sa décision concernant le repas des aînés. Celui-ci aura lieu le vendredi 26 juillet à midi.



Conseil Municipal Javrezac

Séance du 25 mars 2019

VI – 1^{er} MAI

La journée du 1^{er} mai sera, cette année, différente car les travaux de la salle des fêtes n'étant pas terminés, l'accès à la cuisine est impossible.

Il est proposé au conseil municipal que chaque personne amène son déjeuner pour un repas en commun.

Les activités, proposées comme chaque année, resteraient inchangées.

Le conseil municipal donne son accord.

VII – VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Un mail a été reçu à la mairie du Conseil Départemental qui demande à la commune le nom de 1 à 2 particuliers que la commune souhaiterait voir récompenser pour le fleurissement de leur maison.

Bernard Sanfourche propose :

- Mme Gireaud
- M. et Mme Jocquet

Le conseil municipal donne son accord.

La séance est levée à 20 h 30.